

MANDÈMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Promulguant l'Encyclique "Quaquam Pluries."

Archevêché de Montréal, 23 septembre 1889.

EDOUARD-CHARLES FABRE, par la grâce de Dieu et du Siège
Apostolique, Archevêque de Montréal, etc., etc.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous
les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en
Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES.

Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII désirant obtenir, de la miséricorde divine, la cessation des calamités qui affligent l'Eglise, a, depuis plusieurs années, et à maintes reprises, exhorté les fidèles du monde entier à recourir dans ce but à la puissante intercession de la Bienheureuse Vierge Marie.

En cela, l'Auguste Pontife n'obéissait pas seulement à l'impulsion de sa tendre piété et de sa filiale confiance, il suivait encore l'exemple de ses prédécesseurs et agissait suivant toutes les traditions catholiques ; se laissant guider par l'expérience des siècles, éclairé des divines lumières, il sait et il nous redit que Marie a toujours été et demeure pour l'Eglise une protectrice dévouée qu'on ne saurait invoquer en vain.

Lans toutes les épreuves qu'elle a dû subir pendant sa longue et glorieuse existence, l'Eglise, en effet, a eu recours à celle qu'elle proclamait terrible contre Satan, comme une armée rangée en bataille, à qui elle attribuait principalement le pouvoir de détruire les hérésies et dont elle a toujours cherché à inspirer l'amour à ses enfants.